



DECOUVRIR LE HANDICAP

La nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est :
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

On nomme handicap la limitation des possibilités d'interaction d'un individu causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou présumée définitive et qui elle-même mène à un handicap moral intellectuel social ou physique. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en terme d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale et d'une notion médicale.

Cette formation est un temps pour la découverte des différents handicaps...

OBJECTIFS

- Appréhender le handicap
- Repérer les différentes typologies de handicap et leur incidence dans la vie sociale et professionnelle
- Aborder avec plus d'aisance la personne handicapée
- Comprendre l'environnement législatif

PROGRAMME

Appréhender le handicap

Définition

Repérer les différentes typologies de handicap et leur incidence dans la vie sociale et professionnelle

Quels sont les différents handicaps ? Au-delà de la trop simple distinction "handicap mental-handicap physique", les médecins, les juristes et les responsables d'établissement peuvent avoir leur propre classification. Nous avons choisi de vous présenter la typologie proposée par le secrétariat aux personnes handicapées :

- Panorama des handicaps "mentaux" : les déficiences intellectuelles, la trisomie 21, le syndrome de l'X fragile, les déficiences psychiques (autisme, troubles obsessionnels compulsifs...)
- Aperçu des handicaps physiques : les déficiences motrices (lésions de la moelle épinière, infirmité motrice cérébrale, myopathies, handicaps sensoriels, déficiences viscérales et générales (mucoviscidose, épilepsies sévères...))

Aborder avec plus d'aisance la personne handicapée

Il est important de mesurer l'impact de l'handicap sur la personne pour comprendre l'attitude et les appréhensions de son visiteur.

Il est donc nécessaire dans un premier temps de prendre conscience de son propre comportement, de ses réactions instinctives face à l'handicap : mon profil, ma personnalité, les causes de mon malaise et de reconnaître les attitudes à adopter.

Dans un second temps il est important de faire l'expérience de la communication et de ses limites dans le but d'élever la manière d'être en relation avec les autres : éléments non verbaux, feedback, empathie, écoute et reformulation. Les exercices de communication sont l'occasion de faire des expériences, et de ce fait d'ancrer de nouvelles pratiques car l'expérience fait sens et affecte l'ensemble de notre conscience et de notre système de représentations.

Comprendre l'environnement législatif

La loi française 2005-102 du 11 février 2005 a vocation à améliorer cette intégration par toute une série de mesures en cours de mise en œuvre. Principes généraux



PUBLIC

Tout personnel

PEDAGOGIE

Présentation d'outils facilitateurs et d'exercices de communication centrés sur la fluidité relationnelle qui permettent d'ancrer des nouvelles pratiques dans le quotidien.

Remise de supports pédagogiques

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier : commissaire aux comptes, sophrologue, médecin, chanteur d'opéra, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, policier, etc...

